



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

| | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Monsieur Jean-Paul DURAND | Madame Caroline JACQUEMARD |
| Madame Nathalie KOENDERS | Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Bruno DAVID |
| Madame Christine MARTIN | Monsieur Georges MEZUI | Monsieur Stéphane CHEVALIER |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Monsieur Massar N'DIAYE | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Madame Françoise TENENBAUM | Madame Claire VUILLEMIN |
| Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Vincent TESTORI | Monsieur Axel SIBERT |
| Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM | Madame Stéphanie VACHEROT | Monsieur Patrice CHATEAU |
| Monsieur Franck LEHENOFF | Monsieur Jean-François COURGEY | Madame Stéphanie MODDE |
| Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Monsieur Bassir AMIRI | Madame Karine HUON-SAVINA |
| Monsieur Christophe BERTHIER | Madame Mélanie BALSON | Monsieur Fabien ROBERT |
| Madame Nadjoua BELHADEF | Madame Catherine DU TERTRE | Monsieur Olivier MULLER |
| Madame Kildine BATAILLE | Madame Nora EL MESDADI | Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE |
| Madame Delphine BLAYA | Madame Danielle JUBAN | Madame Elizabeth REVEL |
| Madame Lydie PFANDER-MENY | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Philippe THIRION |
| Monsieur Joël MEKHANTAR | Madame Ludmila MONTEIRO | Madame Valérie TEISSEIRE |
| Monsieur Jean-Philippe MOREL | Madame Laurence GERBET | Monsieur Frédéric FAVERJON |
| Madame Marie-Odile CHOLLET | Monsieur Emmanuel BICHOT | Monsieur Pierre PRIBETICH |
| | Madame Céline RENAUD | |

Membres absents :

| | |
|----------------------|--|
| Monsieur David HAEGY | Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN |
| | Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN |
| | Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE |
| | Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER |
| | Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY |
| | Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU |

OBJET : FINANCES

Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon – compléments au rapport du 21 Mars 2022

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs complémentaires et droits de place relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées, ...) vendus au Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon. Il vient notamment compléter les premiers tarifs délibérés en Conseil Municipal du 21 Mars 2022 pour l'ouverture du Pôle Culturel le 6 mai 2022 en proposant des prestations pour les groupes, entreprises et comités d'entreprises.

Ces nouvelles offres s'inscrivent dans la stratégie commerciale mise en place avec les partenaires privés de la Cité, visant notamment à augmenter, en complément de la clientèle individuelle, la clientèle groupes via des tours opérateurs, autocaristes, comités d'entreprises...et la clientèle entreprises.

Rappel des modalités de gestion des paiements

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville dispose d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel sont aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs (individuels, groupes, ...).

Détail des éléments tarifaires

Tarif pour la visite d'une seule exposition

L'accès aux espaces culturels de la Cité, En cuisine, A table et à l'exposition temporaire renouvelé annuellement est payant.

Le billet plein tarif pour ces 3 espaces est vendu à : 9 €. Des réductions et des gratuités sont appliquées pour certains publics et détaillées dans les rapports tarifaires présentés en 2022 au Conseil Municipal.

Afin de répondre aux demandes des visiteurs qui souhaitent visiter une seule exposition sur le repas gastronomique des Français, il est proposé d'appliquer le tarif d'accès « exposition temporaire » aux 2 autres expositions.

Soit un tarif de : 6,50 € par personne en plein tarif et 4,50 € par personne en tarif réduit pour la visite d'une seule exposition. Et toujours la gratuité pour les personnes listées dans les rapports tarifaires de 2022 notamment les enfants de moins de 4 ans, les personnes porteuses de cartes professionnelles spécifiques (enseignants, ICOM, ...).

Tarif pour les soirées culture et dégustation

Le Pôle Culturel de la Cité souhaite organiser à partir de novembre 2024 des soirées qui associent dégustation de vins, des propositions culturelles avec un comédien (lectures, concerts, ...) dans un des espaces d'exposition ainsi qu'un repas à la cuisine expérientielle :

- Repas classique :

Tarif individuel : 90 € par personne

Tarif groupe : 85 € par personne avec un minimum de 10 personnes

- Repas gastronomique

Tarif individuel premium : 110 € par personne.

Tarif groupe premium : 98 € par personne avec un minimum de 10 personnes

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les nouveaux tarifs pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les conditions proposées,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 55

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)